

# ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

LE 6 FÉVRIER 2024

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de Brownsburg-Chatham tenue le mardi 6 février 2024, à 19 h 01, à la salle du centre communautaire Louis-Renaud située au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham, lieu autorisé par la résolution numéro 19-12-336.

Sont présents :

Monsieur Kévin Maurice	Maire
Monsieur Pierre Baril	Siège # 1
Monsieur André Junior Florestal	Siège # 2
Monsieur Louis Quevillon	Siège # 3
Madame Martine Renaud	Siège # 4
Madame Marilou Laurin	Siège # 5
Monsieur Stephen Rowland	Siège # 6

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence de Monsieur Kévin Maurice, maire.

Sont également présents :

Monsieur Jean-François Brunet, directeur général;  
Madame Mélanie Ladouceur, adjointe à la direction générale et assistante-greffière;  
Monsieur Thomas Groulx, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire.

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Déclaration du maire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2024
6. Adoption de la liste des chèques et des paiements pour le mois de janvier 2024 au montant de 1 659 605.36 \$

# *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

## **DÉPÔT PAR LE GREFFIER DES DOCUMENTS SUIVANTS:**

7.1 Rapport mensuel du Service du développement et de l'aménagement du territoire :

Valeur au cours du mois de décembre 2023:	4 376 900 \$
Valeur au cours du mois de décembre 2022:	5 422 360 \$
Valeur pour l'année 2023 :	53 400 329 \$
Valeur pour l'année 2022 :	55 770 808 \$

7.2 Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 18 janvier 2024

7.3 Rapport des dépenses autorisées pour le mois décembre 2023 – Règlement numéro 217-2018

## **GESTION ET ADMINISTRATION**

8.1 Adoption du Règlement d'emprunt numéro 331-2024 autorisant l'acquisition d'un camion-citerne neuf pour le Service de sécurité incendie et décrétant un emprunt et une dépense de 1 320 360 \$

8.2 Avis de motion – Règlement d'emprunt numéro 332-2024 concernant les travaux de reconstruction d'un tronçon du chemin de la Carrière, route locale 2, et décrétant un emprunt et une dépense de 1 262 335 \$

8.3 Adhésion de la Ville de Brownsburg-Chatham à la charte d'engagement en lien avec la Politique d'inclusion des personnes issues de l'immigration pour la région d'Argenteuil

## **RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS**

9.1 Mise en disponibilité pour l'ajustement des conditions salariales de certains(es) employés(es) et pour la nomination d'une ressource à la direction du camping / marina municipal

9.2 Approbation d'un congé sans solde pour une employée col blanc du Service des loisirs et de la culture

9.3 Approbation d'un congé sans solde pour une employée col bleu du camping / marina municipal

9.4 Embauche d'une ressource au poste d'adjointe administrative au Service du greffe – Poste syndiqué permanent régulier à temps plein

9.5 Embauche de deux ressources aux postes de préposé/préposé(e) aux loisirs au camping / marina municipal – Postes syndiqués permanents réguliers à temps plein

9.6 Mise à jour de certaines politiques de la Ville de Brownsburg-Chatham

9.7 Embauche d'une ressource au poste cadre de coordonnatrice de la bibliothèque municipale

# *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

## **TRAVAUX PUBLICS**

- 10.1 Résolution attestant la fin des travaux – Programme d’aide à la voirie locale volet redressement – Dossier No DDL87777 / No fournisseur 39987 – Chemin Dalesville Sud et chemin de la Carrière
- 10.2 Résolution attestant la fin des travaux – Programme d’aide à la voirie locale volet redressement – Dossier No KKZ87442 / No fournisseur 39987 – Montée La Branche
- 10.3 Barrage principal (X0004921) ainsi que la digue secondaire (X2171021) du Lac Monaco – Approbation de l’exposé des correctifs et du calendrier de mise en œuvre
- 10.4 Octroi de mandat de services professionnels à Parallèle 54 Expert-Conseil – Mise aux normes du barrage du Lac Monaco – Documents d’appel d’offres et surveillance des travaux
- 10.5 Octroi de mandat à la firme Parallèle 54 – Service d’ingénierie et surveillance pour les travaux de réhabilitation du chemin de la Carrière

## **LOISIRS ET CAMPING**

- 11.1 Approbation de l’offre de service pour services professionnels et octroi de contrat pour à MTB Arpenteurs-géomètres – Sentiers du Vieux-Verger
- 11.2 Autorisation de mandater l’Entreprise « Les 4 fers en l’air » pour la gestion du camp de jour – Saison estivale 2024
- 11.3 Achat d’équipements pour les sentiers de ski de fond
- 11.4 Achat d’une scène et d’un chapiteau pour les événements

## **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

- 12.1 Approbation de l’avenant 01 pour les honoraires supplémentaires en ingénierie de structure pour la fondation sur pieux pour la construction de la nouvelle caserne pour le Service de sécurité incendie – ACERO consultants

## **SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L’AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

- 13.1 Demande de dérogation mineure numéro DM-2023-00787 – Propriété située au 745, route des Outaouais (lots 4 423 480 et 6 150 405 du cadastre du Québec) – Superficie d’un garage privé détaché
- 13.2 Demande de dérogation mineure numéro DM-2024-00004 – Propriété située au 6, rue du Manoir (lot 4 422 366 du cadastre du Québec) – Distance entre le bâtiment principal et la ligne de lot arrière

***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

- 13.3 Demande de PIIA numéro 2024-002 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation de l'abri automobile – Propriété située au 409, rue Principale (lot 4 235 190 du cadastre du Québec)
- 13.4 Demande de PIIA numéro 2024-003 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment principal – Propriété située au 504, route du Canton (lots 4 423 022 et 4 424 060 du cadastre du Québec)
- 13.5 Demande de PIIA numéro 2024-004 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la construction d'un garage privé détaché – Propriété située au 445-445A, route du Canton (lot 4 423 352 du cadastre du Québec)
- 13.6 Autorisation de dépôt d'une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre du projet de développement de la phase 2 de la rue des Bouleaux par la firme Consultants Mirtec pour et au nom de la compagnie 9430-8434 Québec inc.

1.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par le maire, monsieur Kévin Maurice.

2.

**DÉCLARATION DU MAIRE**

Le maire, monsieur Kévin Maurice, fait une déclaration d'ouverture.

3.

**24-02-022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

4.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été adressée aux membres du conseil.

**Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham**

24-02-023 5.  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2024**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2024.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 janvier 2024 soit et est adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

24-02-024 6.  
**ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES  
PAIEMENTS POUR LE MOIS DE JANVIER 2024 AU  
MONTANT DE 1 659 605.36 \$**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale adjointe, trésorière et directrice du Service des finances.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des chèques et des paiements au fonds d'administration pour le mois de janvier 2024 au montant de 1 659 605.36 \$

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

7.  
**DÉPÔTS**

7.1  
**Rapport mensuel du Service du développement et de  
l'aménagement du territoire**

*Le greffier dépose le rapport mensuel du mois de décembre 2023 du Service du développement et de l'aménagement du territoire.*

Valeur au cours du mois de décembre 2023:	4 376 900 \$
Valeur au cours du mois de décembre 2022:	5 422 360 \$
Valeur pour l'année 2023 :	53 400 329 \$
Valeur pour l'année 2022 :	55 770 808 \$

# *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

7.2

## **Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 18 janvier 2024**

*Le greffier dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 18 janvier 2024.*

7.3

## **Rapport des dépenses autorisées pour le mois de décembre 2023 – Règlement numéro 217-2018**

*Conformément aux articles 82 et 477.2 de la Loi sur les cités et villes et à l'article 25 du Règlement numéro 217-2018 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ainsi que les règles de délégation d'autorisation de dépenses, la trésorière dépose le rapport des dépenses autorisées pour le mois de décembre 2023.*

### **GESTION ET ADMINISTRATION**

8.1

24-02-025

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 331-2024 AUTORISANT L'ACQUISITION D'UN CAMION- CITERNE NEUF POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 1 320 360 \$**

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Louis Quevillon à la séance ordinaire tenue le 9 janvier 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé cette même date;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu toute la documentation utile à la prise en considération du présent règlement au plus tard 72 heures avant la séance prévoyant son adoption;

ATTENDU QUE, dès le début de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement a été prise en considération, des copies du projet ont été mises à la disposition du public;

ATTENDU QUE l'objet du règlement et, le cas échéant, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense et tout mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci ont été précisés par le greffier ou un membre du conseil;

ATTENDU QUE les changements apportés au règlement soumis pour adoption ne sont pas de nature à changer l'objet de celui-ci, puisqu'il ne s'agit que d'ajuster à la baisse le montant de l'emprunt et de la dépense initialement prévu;

ATTENDU QUE l'acquisition d'un camion-citerne neuf pour le Service de sécurité incendie, dont le détail est prévu à l'annexe « A » faisant partie intégrante du présent règlement, sera donc payée à même un emprunt à cet effet;

# *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

ATTENDU les recommandations du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Jason Neil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Martine Renaud et il est résolu :

**QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ** par règlement du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, et il est par le présent règlement statué et ordonné, comme suit :

## **ARTICLE 1**

Le préambule ainsi que toute annexe à laquelle il est fait référence dans le présent règlement en font partie intégrante.

## **ARTICLE 2**

Le conseil municipal est autorisé à effectuer l'acquisition d'un camion-citerne neuf pour le Service de sécurité incendie, conformément à l'estimation budgétaire préparée par monsieur Jason Neil, directeur du Service de sécurité incendie et madame Marie-Christine Vézeau, directrice générale adjointe, trésorière et directrice du Service des finances, signée et datée du 11 janvier 2024, au montant total estimé à 1 320 360 \$, incluant les imprévus, les taxes nettes et les frais d'emprunt temporaire, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

## **ARTICLE 3**

Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 1 320 360 \$ pour les fins du présent règlement d'emprunt.

## **ARTICLE 4**

Aux fins d'acquitter le solde de la dépense prévue au présent règlement d'emprunt, le conseil municipal est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 1 320 360 \$ sur une période de vingt (20) ans. De plus, la trésorière est autorisée à emprunter temporairement au nom de la Ville de Brownsburg-Chatham tout ou en partie du montant autorisé aux fins du présent règlement.

## **ARTICLE 5**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur l'ensemble des immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

# *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

## **ARTICLE 6**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement d'emprunt est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil municipal est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement d'emprunt et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

## **ARTICLE 7**

Le conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée pour le présent règlement.

Le conseil municipal affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

## **ARTICLE 8**

Le conseil municipal décrète qu'un montant représentant 5 % du total de l'emprunt est destiné à renflouer le fonds général de la Ville de Brownsburg-Chatham de tout ou en partie des sommes engagées avant l'entrée en vigueur du règlement.

## **ARTICLE 9**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Kévin Maurice  
Maire

---

Mélanie Ladouceur  
Adjointe à la direction générale et  
assistante-greffière

Avis de motion :	Le 9 janvier 2024
Dépôt du projet :	Le 9 janvier 2024
Adoption du règlement :	Le 6 février 2024
Avis public tenue du registre :	Le
Tenue du registre :	Le
Approbation MAMH :	Le
Entrée en vigueur :	Le



**Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham**

**ANNEXE « A » - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO  
331-2024**

**ACQUISITION D'UN CAMION-CITERNE NEUF POUR LE  
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Type d'intervention	Coûts
<b>Camion-citerne neuf</b>	1 095 864 \$
<b>Sous-total des coûts directs</b>	<b>1 095 864 \$</b>
<b>Imprévus – 10 %</b>	109 586 \$
<b>TVQ à payer – 50 %</b>	60 120 \$
<b>Frais d'émission de l'emprunt – 5 %</b>	54 790 \$
<b>Sous-total des frais incidents</b>	<b>224 496 \$</b>
<b>Grand total du règlement d'emprunt</b>	<b>1 320 360 \$</b>

Préparée le 11 janvier 2024 par :

\_\_\_\_\_  
Jason Neil  
Directeur du Service de  
sécurité incendie

\_\_\_\_\_  
Marie-Christine Vézeau  
Directrice générale  
adjointe, trésorière et  
directrice du Service des  
finances

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

**MOTION 8.2**  
**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT  
NUMÉRO 332-2024 CONCERNANT LES TRAVAUX DE  
RECONSTRUCTION D'UN TRONÇON DU CHEMIN DE  
LA CARRIÈRE, ROUTE LOCALE 2, ET DÉCRÉTANT UN  
EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 1 262 335 \$**

Avis de motion relatif au règlement d'emprunt numéro 332-2024 concernant les travaux de reconstruction d'un tronçon du chemin de la Carrière, route locale 2, et décrétant un emprunt et une dépense de 1 262 335 \$ et un projet de règlement est déposé par madame la conseillère Martine Renaud que ledit projet sera adopté à une séance ultérieure du conseil.

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

24-02-026 8.3 **ADHÉSION DE LA VILLE DE BROWNSBURG-  
CHATHAM À LA CHARTE D'ENGAGEMENT EN LIEN  
AVEC LA POLITIQUE D'INCLUSION DES PERSONNES  
ISSUES DE L'IMMIGRATION POUR LA RÉGION  
D'ARGENTEUIL**

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire tenue le 13 septembre 2023, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la politique d'inclusion des personnes issues de l'immigration pour la région d'Argenteuil, intitulée *Nous sommes Argenteuil* (résolution numéro 23-09-281);

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire tenue le 13 septembre 2023, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 23-09-282 afin d'adhérer à la charte d'engagement qui découle de cette politique d'inclusion, et inviter les citoyens, les industries, les commerces et les institutions d'Argenteuil à y adhérer également;

CONSIDÉRANT QUE la Politique d'inclusion des personnes issues de l'immigration vise notamment à :

- Fournir un cadre commun à tous les acteurs du territoire en matière d'accueil, d'établissement, d'intégration, de pleine participation et d'inclusion des personnes issues de l'immigration, qu'elles soient nées ou non au Québec;
- Témoigner de la volonté et de l'ouverture d'esprit de la collectivité et du processus de réflexion dynamique qui en découle;
- Multiplier les efforts pour se positionner comme une collectivité ouverte, accueillante et inclusive et ainsi créer un impact positif et durable;
- Optimiser les conditions d'enracinement.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham, à titre de gouvernement de proximité et d'employeur, souhaite démontrer sa pleine adhésion à la démarche d'inclusion des personnes issues de l'immigration;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham est pleinement favorable aux valeurs promues et valorisées dans la Politique d'inclusion et dans la Charte d'engagement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marilou Laurin et il est résolu :

1. QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adhère à la Charte d'engagement en lien avec la Politique d'inclusion des personnes issues de l'immigration pour la région d'Argenteuil, intitulée *Nous sommes Argenteuil*;
2. QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le maire à signer pour et au nom de la municipalité ladite Charte d'engagement.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

# *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

## **RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS**

24-02-027 9.1 **MISE EN DISPONIBILITÉ POUR L'AJUSTEMENT DES  
CONDITIONS SALARIALES DE CERTAINS(ES)  
EMPLOYÉS(ES) ET POUR LA NOMINATION D'UNE  
RESSOURCE À LA DIRECTION DU CAMPING / MARINA  
MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir le salaire annuel de certains(es) cadres;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham souhaite reconnaître le travail et l'expérience de ces employés(es);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer un ajustement de leurs conditions salariales;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Patrick Laurin occupe le poste de coordonnateur du camping / marina municipal depuis le 28 juillet 2022 et que la direction générale est satisfaite de son travail;

CONSIDÉRANT le besoin de combler le poste de direction du camping / marina municipal;

CONSIDÉRANT le souhait de la direction générale de nommer monsieur Patrick Laurin à cette fonction;

CONSIDÉRANT QUE cette nomination n'était pas planifiée au budget 2024;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles à l'excédent accumulé non affecté;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de recommandation de la directrice du Service des ressources humaines, madame Lisa Cameron.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte les ajustements salariaux proposés par le directeur général, monsieur Jean-François Brunet, et ce, à compter du 29 janvier 2024.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la nomination de monsieur Patrick Laurin au poste de directeur du camping / marina municipal, et ce, à partir du 7 février 2024.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le directeur général, monsieur Jean-François Brunet, à signer l'entente d'emploi de monsieur Patrick Laurin pour et au nom de la Ville de Brownsburg-Chatham.

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la mise en disponibilité d'un montant de 9 800 \$ provenant de l'excédent accumulé non affecté.

QUE tout solde résiduaire à cette mise en disponibilité soit retourné à son fonds d'origine.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

9.2

24-02-028

### **APPROBATION D'UN CONGÉ SANS SOLDE POUR UNE EMPLOYÉE COL BLANC DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

CONSIDÉRANT la demande de congé sans solde de l'employée 302-000-0370 pour une période d'une année, soit du 12 janvier 2024 au 12 janvier 2025;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables de la directrice du Service des loisirs et de la culture, madame Jacinthe Dugré;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de recommandation de la directrice du Service des ressources humaines, madame Lisa Cameron.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accorde à cette employée une période de congé sans solde d'une année, sans retour possible au Service des loisirs et de la culture avant le 12 janvier 2025, ou selon l'entente préalable.

QUE les bénéficiaires de la convention collective en vigueur seront interrompus durant toute la période de son congé sans solde.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

9.3

24-02-029

### **APPROBATION D'UN CONGÉ SANS SOLDE POUR UNE EMPLOYÉE COL BLEU DU CAMPING / MARINA MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT la demande de congé sans solde de l'employée 302-000-0394 pour une période de six mois, soit du 29 janvier 2024 au 28 juillet 2024;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du coordonnateur du camping / marina municipal, monsieur Patrick Laurin;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de recommandation de la directrice du Service des ressources humaines, madame Lisa Cameron.

**Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accorde à cette employée une période de congé sans solde de six mois, sans retour possible au camping / marina municipal avant le 28 juillet 2024, ou selon l'entente préalable.

QUE les bénéfices de la convention collective en vigueur seront interrompus durant toute la période de son congé sans solde.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

9.4

24-02-030

**EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE AU POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE AU SERVICE DU GREFFE – POSTE SYNDIQUÉ PERMANENT RÉGULIER À TEMPS PLEIN**

CONSIDÉRANT la création d'un nouveau poste syndiqué d'adjoin(e) administratif(ive) au Service du greffe;

CONSIDÉRANT QUE ce poste doit être comblé officiellement;

CONSIDÉRANT QU'un affichage de poste à l'interne et à l'externe a été fait en simultané;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage de poste à l'interne a été d'une durée de cinq jours ouvrables conformément à la convention collective présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons reçu aucune candidature de l'interne;

CONSIDÉRANT QU'un processus d'embauche a été effectué avec les candidatures de l'externe;

CONSIDÉRANT QUE le choix s'est arrêté sur une candidate;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de recommandation de la directrice du Service des ressources humaines, madame Lisa Cameron.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marilou Laurin et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'embauche de madame Mélissa-Ann Pharand au poste syndiqué d'adjoin(e) administrative au Service du greffe. L'entrée en fonction se fera au cours du mois de mars 2024.

QUE son salaire soit basé selon l'échelle salariale de la convention collective présentement en vigueur.

QUE ce poste est sujet à une période de probation de six mois conformément à la convention collective présentement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

**Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham**

24-02-031 9.5 **EMBAUCHE DE DEUX RESSOURCES AUX POSTES DE PRÉPOSÉ/PRÉPOSÉ(E) AUX LOISIRS AU CAMPING / MARINA MUNICIPAL – POSTES SYNDIQUÉS PERMANENTS RÉGULIERS À TEMPS PLEIN**

CONSIDÉRANT la vacance de deux postes de préposé/préposé(e) aux loisirs au camping / marina municipal;

CONSIDÉRANT QUE ces postes doivent être comblés rapidement;

CONSIDÉRANT QUE des processus d'embauche ont été enclenchés et que des affichages à l'interne et à l'externe ont été faits en simultané;

CONSIDÉRANT QUE les affichages à l'interne ont été effectués selon les normes de la convention collective présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'une seule personne à l'interne a signifié son intérêt;

CONSIDÉRANT QUE cette candidature a été retenue pour combler un des deux postes;

CONSIDÉRANT QU'un processus d'embauche a été effectué avec les candidatures de l'externe;

CONSIDÉRANT QUE le choix s'est arrêté sur un/une candidat/candidate;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de recommandation de la directrice du Service des ressources humaines, madame Lisa Cameron.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham entérine l'embauche de monsieur Gaétan Lacelle à titre de préposé aux loisirs régulier au camping / marina municipal, et ce, en date du 24 janvier 2024.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'embauche de monsieur Dylan Lépine-Lalonde à titre de préposé aux loisirs régulier au camping / marina municipal. L'entrée en fonction se fera au cours du mois de février 2024.

QUE leur salaire soit basé selon l'échelle salariale de la convention collective présentement en vigueur.

QUE la période de probation de six mois de monsieur Gaétan Lacelle soit considérée comme complétée étant donné qu'il est à l'emploi de la Ville de Brownsburg-Chatham dans un poste similaire depuis le 15 mai 2023.

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

QUE le poste de monsieur Dylan Lépine-Lalonde est sujet à une période de probation de six mois conformément à la convention collective présentement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

9.6

24-02-032

### **MISE À JOUR DE CERTAINES POLITIQUES DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM**

CONSIDÉRANT QUE la Politique de reconnaissance des employés(es) de la Ville de Brownsburg-Chatham a été adoptée le 7 juin 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Politique de remboursement des frais reliés à l'activité physique a été adoptée le 6 juin 2017;

CONSIDÉRANT QU'aucune mise à jour n'a été faite depuis leur adoption;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de recommandation de la directrice du Service des ressources humaines, madame Lisa Cameron.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marilou Laurin et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la mise à jour de la Politique de reconnaissance des employés(es) de la Ville de Brownsburg-Chatham et de la Politique de remboursement des frais reliés à l'activité physique, et ce, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

9.7

24-02-033

### **EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE AU POSTE CADRE DE COORDONNATRICE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT la vacance du poste de coordonnatrice de la bibliothèque municipale depuis le 5 janvier 2024;

CONSIDÉRANT le besoin de combler rapidement le poste;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un affichage à l'externe du 14 décembre 2023 au 4 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE quatre candidatures ont été reçues et que deux d'entre elles ont été rencontrées en entrevue;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de recommandation de la directrice du Service des ressources humaines, madame Lisa Cameron.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marilou Laurin et il est résolu :

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham entérine l'embauche de madame Andréanne Bélanger au poste cadre de coordonnatrice de la bibliothèque municipale. L'entrée en fonction se fera au cours du mois de février 2024.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le directeur général, monsieur Jean-François Brunet, à signer pour et au nom de la Ville le contrat d'emploi de madame Andréanne Bélanger.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

### **TRAVAUX PUBLICS**

10.1

24-02-034

#### **RÉSOLUTION ATTESTANT LA FIN DES TRAVAUX – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET REDRESSEMENT – DOSSIER NO DDL87777 / NO FOURNISSEUR 39987 – CHEMIN DALESVILLE SUD ET CHEMIN DE LA CARRIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application du volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés du 15 mai 2023 au 5 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham transmet au ministère des Transports et de la Mobilité durable les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de compte disponible sur le site Web du ministère;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- La présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la directrice du Service des travaux publics, madame Caroline Charest-Savard.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril et il est résolu :



## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la présentation de la reddition de compte des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise madame Marie-Christine Vézeau, directrice générale adjointe, trésorière et directrice du Service des finances, à signer tout document pertinent aux fins de la présente résolution et, de façon générale, à en assurer le suivi.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

10.2

24-02-035

### **RÉSOLUTION ATTESTANT LA FIN DES TRAVAUX – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET REDRESSEMENT – DOSSIER NO KKZ87442 / NO FOURNISSEUR 39987 – MONTÉE LA BRANCHE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application du volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés du 5 mai 2023 au 5 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham transmet au ministère des Transports et de la Mobilité durable les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de compte disponible sur le site Web du ministère;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- La présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la directrice du Service des travaux publics, madame Caroline Charest-Savard.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril et il est résolu :

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la présentation de la reddition de compte des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise madame Marie-Christine Vézeau, directrice générale adjointe, trésorière et directrice du Service des finances, à signer tout document pertinent aux fins de la présente résolution et, de façon générale, à en assurer le suivi.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

10.3

24-02-036

### **BARRAGE PRINCIPAL (X0004921) AINSI QUE LA DIGUE SECONDAIRE (X2171021) DU LAC MONACO – APPROBATION DE L'EXPOSÉ DES CORRECTIFS ET DU CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham est propriétaire du barrage principal du Lac Monaco (X0004921) ainsi que de la digue secondaire (X2171021) du Lac Monaco, et qu'ils sont identifiés comme étant des barrages de forte contenance dans le répertoire des barrages du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

CONSIDÉRANT QUE l'étude de sécurité des barrages recommande que des travaux importants de mise aux normes doivent être effectués;

CONSIDÉRANT QUE des correctifs visant la mise aux normes des barrages doivent obligatoirement être effectués selon la *Loi sur la sécurité des barrages* afin d'assurer l'exploitation sécuritaire des barrages;

CONSIDÉRANT QUE comme exigé à l'article 17 de la *Loi sur la sécurité des barrages*, un exposé des correctifs ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre doivent être soumis avec les documents d'analyse des études de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la directrice du Service des travaux publics, madame Caroline Charest-Savard.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve l'exposé des correctifs et le calendrier de mise en œuvre pour la démarche de mise aux normes du barrage principal (X0004921) ainsi que de la digue secondaire (X2171021) du Lac Monaco, produit par la firme *Parallèle 54 Expert-conseil*.

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise madame Caroline Charest-Savard, directrice du Service des travaux publics, à signer tout document pertinent aux fins de la présente résolution et, de façon générale, à en assurer le suivi.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

10.4

24-02-037

### **OCTROI DE MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À PARALLÈLE 54 EXPERT-CONSEIL – MISE AUX NORMES DU BARRAGE DU LAC MONACO – DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX**

CONSIDÉRANT la résolution 22-10-412 octroyant le mandat des étapes 1, 2 et 3 pour la réalisation de révision des études du barrage du Lac Monaco à la firme *Parallèle 54 Expert-conseil*;

CONSIDÉRANT QU'un montant supplémentaire optionnel de 30 000 \$ était également inclus dans la soumission advenant le cas où la Ville souhaitait aller de l'avant avec l'appel d'offres pour la réalisation des travaux ainsi que la surveillance des travaux, soit les étapes 4 et 5 de l'offre de service;

CONSIDÉRANT la finalisation des étapes subséquentes, la Ville souhaite se prévaloir des étapes 4 et 5 prévues dans l'offre de service de la firme *Parallèle 54 Expert-conseil* pour un montant soumissionné de 30 000 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 544.1 de la Loi sur les cités et villes, la Ville peut engager des dépenses avant l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt jusqu'à concurrence de 5 % des dépenses prévues au règlement;

CONSIDÉRANT QU'une partie de l'emprunt, non supérieure à 5 % du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt à venir, peut être destinée à renflouer le fonds général de la municipalité de tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la directrice du Service des travaux publics, madame Caroline Charest-Savard.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham octroie le mandat pour les documents d'appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux pour la mise aux normes du barrage du Lac Monaco, soit les étapes 4 et 5 prévues dans l'offre de services, à la firme *Parallèle 54 Expert-conseil* au montant de 34 492.50 \$ toutes taxes incluses.

## ***Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise que cette dépense soit financée provisoirement à même les activités de fonctionnement, et ce jusqu'à l'approbation du règlement d'emprunt à venir et qu'une partie de l'emprunt non supérieure à 5 % du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt à venir soit destinée à renflouer le fonds général.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise madame Caroline Charest-Savard, directrice du Service des travaux publics, à signer tout document pertinent aux fins de la présente résolution et, de façon générale, à en assurer le suivi.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

10.5

24-02-038

### **OCTROI DE MANDAT À LA FIRME PARALLÈLE 54 – SERVICE D'INGÉNIERIE ET SURVEILLANCE POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU CHEMIN DE LA CARRIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham désire effectuer la réhabilitation du chemin de la Carrière, section route locale 2, et a déposé une demande d'aide financière via le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet redressement;

CONSIDÉRANT la lettre d'annonce de l'obtention de l'aide financière obtenue en décembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de réaliser les plans et devis finaux, les documents d'appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT la demande de prix sur invitation auprès des quatre (4) entreprises suivantes (toutes taxes incluses) :

SOUMISSIONNAIRES	MONTANTS SOUMIS		
	Option complet	surveillance	temps
Parallèle 54			56 912.63 \$
Efel Experts-conseils inc.			114 400.13 \$
Équipe Laurence			68 410.12 \$
BHP experts-conseils			146 823.08 \$

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la directrice du Service des travaux publics, madame Caroline Charest-Savard.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Martine Renaud et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte l'offre de service de la firme *Parallèle 54* au montant de 56 912.63 \$ toutes taxes incluses pour l'élaboration des plans, devis, documents d'appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux de réhabilitation du chemin de la Carrière, section locale 2.

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise madame Caroline Charest-Savard, directrice du Service des travaux publics, à signer tout document pertinent aux fins de la présente résolution et, de façon générale, à en assurer le suivi.

QUE la dépense soit payable à même le règlement d'emprunt 332-2024, **le tout conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.**

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

### **LOISIRS**

11.1

24-02-039

#### **APPROBATION DE L'OFFRE DE SERVICE POUR SERVICES PROFESSIONNELS ET OCTROI DE CONTRAT POUR À MTB ARPENTEURS-GÉOMÈTRES – SENTIERS DU VIEUX-VERGER**

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite développer des sentiers dans le secteur du Vieux-Verger;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de relever les limites des propriétés visées;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de l'entreprise MTB Arpenteurs-géomètres ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services soumise par MTB Arpenteurs-géomètres indique des frais entre 16 000 \$ et 19 500 \$ plus toutes taxes applicables, ainsi que des frais supplémentaires détaillés comme suit :

Équipe de terrain	185 \$ de l'heure
Calculateur	95 \$ de l'heure
Dessinateur	90 \$ de l'heure
Arpenteur-géomètre	150 \$ de l'heure

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham octroie le contrat à MTB Arpenteurs-géomètres pour le relevé de toutes les limites des propriétés visées dans le projet des sentiers du Vieux-Verger, au montant maximal de 19 500 \$, plus toutes taxes applicables.

QUE tous frais supplémentaires soient approuvés par le directeur général, monsieur Jean-François Brunet, avant leur autorisation.

QUE ce montant provienne des « Revenus reportés du fonds de parcs et terrains de jeux ».

QUE les sommes non utilisées soient retournées à ce fond.

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise monsieur Jean-François Brunet, directeur général, à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

11.2

24-02-040

### **AUTORISATION DE MANDATER L'ENTREPRISE « LES 4 FERS EN L'AIR » POUR LA GESTION DU CAMP DE JOUR – SAISON ESTIVALE 2024**

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise « Les 4 fers en l'air »;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise « Les 4 fers en l'air » s'engage à faire la gestion complète du camp de jour estival, incluant la prise des inscriptions débutant à la fin avril;

CONSIDÉRANT QU'un maximum de places bénéficiant du tarif offert par la Ville de Brownsburg-Chatham sera instauré afin de respecter le budget accordé;

CONSIDÉRANT QUE les parents désirant inscrire leur enfant après le maximum atteint pourront le faire au tarif régulier;

CONSIDÉRANT QUE d'offrir la gestion du camp de jour estival à un gestionnaire externe est la méthode la plus avantageuse pour la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de madame Jacinthe Dugré, directrice du Service des loisirs et de la culture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Martine Renaud et il est résolu:

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Service des loisirs et de la culture à mandater l'entreprise « Les 4 fers en l'air » pour la gestion d'un camp de jour estival 2024.

QUE l'entreprise « Les 4 fers en l'air » s'engage à offrir ce camp de jour aux citoyens de la Ville de Brownsburg-Chatham au tarif de 160 \$ par semaine.

QUE le coût pour la Ville de Brownsburg-Chatham sera de 65 \$ par inscription d'enfant citoyen, par semaine, et de 550 \$ pour une inscription pour l'été.

QUE ces fonds proviennent du poste budgétaire « Loisirs et cultures » numéro 02-750-00-447.

QUE le camp de jour 2024 se tiendra à l'école Saint-Philippe.

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

QUE l'entreprise « Les 4 fers en l'air » fournisse une preuve d'assurance couvrant la tenue complète de leurs activités, la Ville de Brownsburg-Chatham devant être co-assurée.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

11.3

24-02-041

### **ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LES SENTIERS DE SKI DE FOND**

CONSIDÉRANT QUE les sentiers de ski de fond de la Ville sont une activité hivernale appréciée de tous;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques nécessitent de l'équipement adapté et de meilleure qualité;

CONSIDÉRANT l'état actuel de l'équipement utilisé pour l'entretien des sentiers de ski de fond;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs et de la culture souhaite offrir un service de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les achats ne peuvent être tous faits auprès du même fournisseur en prenant compte des besoins et des recherches de prix;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au Programme triennal d'immobilisations pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la directrice du Service des loisirs et de la culture, madame Jacinthe Dugré.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'achat d'équipement pour les sentiers de ski de fond jusqu'à concurrence d'un montant de 12 000 \$ payable à même les activités de fonctionnement via le poste 03-310-00-002.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

11.4

24-02-042

### **ACHAT D'UNE SCÈNE ET D'UN CHAPITEAU POUR LES ÉVÈNEMENTS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs et de la culture offre beaucoup d'évènements aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les frais de location pour les chapiteaux et scène ont beaucoup augmentés au fil des ans;

CONSIDÉRANT QUE le prix de vente des équipements sera rentabilisé en moins d'un an de location;

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

CONSIDÉRANT QUE les devis techniques des artistes sont plus spécifiques, un équipement de qualité permet de mieux répondre à la demande;

CONSIDÉRANT QUE les achats ne peuvent être tous faits auprès du même fournisseur en prenant compte des besoins et des recherches de prix;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au Programme triennal d'immobilisations pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la directrice du Service des loisirs et de la culture, madame Jacinthe Dugré.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'achat d'une scène et d'un chapiteau pour les événements jusqu'à un montant de 20 000 \$ payable à même les activités de fonctionnement via le poste 03-310-00-002.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

### **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

12.1

24-02-043

#### **APPROBATION DE L'AVENANT 01 POUR LES HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES EN INGÉNIERIE DE STRUCTURE POUR LA FONDATION SUR PIEUX POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CASERNE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – ACERO CONSULTANTS**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 23-08-301 pour l'approbation de services en ingénierie de structure pour la nouvelle caserne pour le Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les fondations conventionnelles par une fondation profonde de type « pieux battus avec un système de 'murs-poutres' et 'dalles structurales' en béton armé »;

CONSIDÉRANT QUE l'avenant 01 soumis par *Acero consultants* pour un montant de 15 150 \$, plus toutes taxes applicables pour le changement de fondation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du directeur général, monsieur Jean-François Brunet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :



## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte l'avenant de *Acero consultants* au montant de 15 150 \$, plus toutes les taxes applicables pour le changement de fondation pour la construction de la nouvelle caserne.

QUE tous frais supplémentaires soient approuvés par le directeur général, monsieur Jean-François Brunet, avant leur autorisation.

QUE le tout soit payable à même le règlement d'emprunt numéro 326-2023.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

### **SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

13.1

24-02-044

#### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2023-00787 – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 745, ROUTE DES OUTAOUAIS (LOTS 4 423 480 ET 6 150 405 DU CADASTRE DU QUÉBEC) – SUPERFICIE D'UN GARAGE PRIVÉ DÉTACHÉ**

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure numéro DM-2023-00787 vise la propriété du 745, route des Outaouais (lots 4 423 480 et 6 150 405 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à autoriser la construction d'un garage privé détaché possédant une superficie d'implantation au sol de 153.01 mètres carrés alors que la réglementation stipule que la superficie maximale pour un garage privé détaché est de 125 mètres carrés pour un terrain de plus de 6 000 mètres carrés situé en zone villégiature (V);

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la zone villégiature V-425 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

CONSIDÉRANT QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande :

- Matrice graphique;
- Lettre de motivation;
- Plan de l'implantation;
- Croquis de construction;
- Grille de zonage.

CONSIDÉRANT QUE de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE la superficie dérogatoire demandée est beaucoup trop importante pour être autorisée à travers une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la demande contribuerait à créer un précédent et exposerait la Ville à recevoir d'autres demandes similaires;

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande à l'unanimité au conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure numéro DM-2023-00787, visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 pour la propriété du 745, route des Outaouais (lots 4 423 480 et 6 150 405 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser la construction d'un garage privé détaché possédant une superficie d'implantation au sol de 153.01 mètres carrés alors que la réglementation stipule que la superficie maximale pour un garage privé détaché est de 125 mètres carrés pour un terrain de plus de 6 000 mètres carrés situé en zone villégiature (V).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure numéro DM-2023-00787, visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 pour la propriété du 745, route des Outaouais (lots 4 423 480 et 6 150 405 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser la construction d'un garage privé détaché possédant une superficie d'implantation au sol de 153.01 mètres carrés alors que la réglementation stipule que la superficie maximale pour un garage privé détaché est de 125 mètres carrés pour un terrain de plus de 6 000 mètres carrés situé en zone villégiature (V).

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

13.2

24-02-045

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO  
DM-2024-00004 – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 6, RUE DU  
MANOIR (LOT 4 422 366 DU CADASTRE DU QUÉBEC) –  
DISTANCE ENTRE LE BÂTIMENT PRINCIPAL ET LA  
LIGNE DE LOT ARRIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure numéro DM-2024-00004 vise la propriété du 6, rue du Manoir (lot 4 422 366 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à autoriser le maintien d'un bâtiment principal à une distance de 7,03 mètres de la ligne de lot arrière alors que la réglementation demandait à l'époque à ce qu'une distance de 7,62 mètres soit conservée entre le bâtiment principal et la ligne de lot arrière;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la zone pôle local Pl-510 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

CONSIDÉRANT QUE le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Matrice graphique;
- Certificat de localisation;
- Résolution 21-10-424;
- Grille de zonage.

CONSIDÉRANT QUE de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE cette situation a déjà fait l'objet d'une analyse lors de la séance du 5 octobre 2021 sous le numéro de demande DM-2021-00729 et que le comité avait recommandé à l'unanimité au conseil municipal d'accepter la demande;

CONSIDÉRANT QUE dans la résolution 21-10-424, une erreur s'était glissée dans la distance entre la ligne de lot arrière et le bâtiment principal et que la présente demande vise simplement à régulariser l'implantation du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande à l'unanimité au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-2024-00004, visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 pour la propriété du 6, rue du Manoir (lot 4 422 366 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser le maintien d'un bâtiment principal à une distance de 7,03 mètres de la ligne de lot arrière alors que la réglementation demandait à l'époque à ce qu'une distance de 7,62 mètres soit conservée entre le bâtiment principal et la ligne de lot arrière.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marilou Laurin et il est résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2024-00004, visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 pour la propriété du 6, rue du Manoir (lot 4 422 366 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser le maintien d'un bâtiment principal à une distance de 7,03 mètres de la ligne de lot arrière alors que la réglementation demandait à l'époque à ce qu'une distance de 7,62 mètres soit conservée entre le bâtiment principal et la ligne de lot arrière.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

13.3  
24-02-046 **DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2024-002 RELATIVE À  
UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION  
VISANT LA RÉNOVATION DE L'ABRI AUTOMOBILE –  
PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 409, RUE PRINCIPALE  
(LOT 4 235 190 DU CADASTRE DU QUÉBEC)**

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la propriété du 409, rue Principale (lot 4 235 190 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE le projet du requérant consiste à venir autoriser ce qui a été construit non conformément à la résolution 22-10-418, soit l'installation de revêtement extérieur et de fenêtres sur le mur latéral droit de l'abri pour automobiles;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la zone centre-ville Cv-715 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

CONSIDÉRANT QUE le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Matrice graphique;
- Détail des matériaux;
- Photo du bâtiment actuel;
- Grille de zonage.

CONSIDÉRANT QUE les matériaux utilisés pour cette demande sont:

- **Revêtement extérieur:** Canexel de couleur cèdre;
- **Fenêtres:** PVC à battants blancs.

CONSIDÉRANT QUE la résolution 22-10-418 ne prévoyait pas que le mur soit fermé;

CONSIDÉRANT QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement au conseil municipal d'accepter la demande et en conséquence, d'autoriser le Service du développement et de l'aménagement du territoire à autoriser ce qui a été construit non conformément à la résolution 22-10-418, soit l'installation de revêtement extérieur et de fenêtres sur le mur latéral droit de l'abri pour automobiles pour la propriété située au 409, rue Principale (lot 4 235 190 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Martine Renaud et il est résolu :

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le conseil municipal accepte la demande et en conséquence, autorise le Service du développement et de l'aménagement du territoire à autoriser ce qui a été construit non conformément à la résolution 22-10-418, soit l'installation de revêtement extérieur et de fenêtres sur le mur latéral droit de l'abri pour automobiles pour la propriété située au 409, rue Principale (lot 4 235 190 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham.(tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

24-02-047 13.4  
**DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2024-003 RELATIVE À  
UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION  
VISANT LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL –  
PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 504, ROUTE DU CANTON  
(LOTS 4 423 022 ET 4 424 060 DU CADASTRE DU  
QUÉBEC)**

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la propriété du 504, route du Canton (lots 4 423 022 et 4 424 060 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE le lot est situé dans la zone agricole A-117 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

CONSIDÉRANT QUE le projet du requérant consiste à procéder au remplacement du revêtement extérieur, de l'ensemble des fenêtres ainsi que d'une porte au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Matrice graphique;
- Détail des matériaux;
- Photo du bâtiment actuel;
- Grille de zonage.

CONSIDÉRANT QUE les matériaux retenus pour cette demande sont:

- **Revêtement extérieur** : Vinyle de couleur blanc
- **Fenêtres** : à guillotine avec cadrage en aluminium de couleur noir;
- **Porte**: porte-patio classique avec cadrage noir

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité recommandent fortement, advenant que ce dernier désire effectuer des travaux sur la galerie avant, de conserver les ornements sur les poutres de soutien à l'intersection avec la toiture, car ceux-ci contribuent au charme et au cachet de la résidence;

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité recommandent aux membres du conseil d'accepter le projet avec la condition suivante :

- Que du carrelage soit ajouté aux nouvelles fenêtres telles qu'il était sur les fenêtres d'origines;

CONSIDÉRANT QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement au conseil municipal d'accepter la demande en tenant compte de la condition et en conséquence, d'autoriser le Service du développement et de l'aménagement du territoire à émettre un certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment principal pour la propriété située au 504, route du Canton (lots 4 423 022 et 4 424 060 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le conseil municipal accepte la demande et en conséquence, autorise le Service du développement et de l'aménagement du territoire à émettre un certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment principal pour la propriété située au 504, route du Canton (lots 4 423 022 et 4 424 060 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

QUE les membres du conseil municipal acceptent cette demande avec la condition suivante :

- Que du carrelage soit ajouté aux nouvelles fenêtres telles qu'il était sur les fenêtres d'origines;

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

13.5

24-02-048

**DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2024-004 RELATIVE À  
UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION  
VISANT LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE PRIVÉ  
DÉTACHÉ – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 445-445A, ROUTE  
DU CANTON (LOT 4 423 352 DU CADASTRE DU  
QUÉBEC)**

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la propriété du 445-445A, route du Canton (lot 4 423 352 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE le projet du requérant consiste à la construction d'un garage privé détaché;

## *Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la zone îlot déstructuré D-907 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

CONSIDÉRANT QUE le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Plan de construction;
- Plan d'implantation;
- Détail des matériaux;
- Matrice graphique;
- Grille de zonage.

CONSIDÉRANT QUE les matériaux retenus pour cette demande sont:

- **Revêtement extérieur:** vinyle Cedar Creek de couleur slate grey;
- **Toiture :** bardeau d'asphalte, Dakota de couleur noire 2 tons;
- **Fascias et soffites :** aluminium blanc;
- **Porte:** standard blanc;
- **Portes de garage :** classique de marque Garaga couleur blanc clair;
- **Fenêtres :** à battant en PVC de couleur blanche.

CONSIDÉRANT QUE les matériaux proposés sont les mêmes que ceux qui sont présentement sur le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement au conseil municipal d'accepter la demande et en conséquence, d'autoriser le Service du développement et de l'aménagement du territoire à émettre un certificat d'autorisation visant la construction d'un garage privé détaché pour la propriété située au 445-445A, route du Canton (lot 4 423 352 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QU'en tenant compte des attendus énumérés précédemment, le conseil municipal accepte la demande et en conséquence, autorise le Service du développement et de l'aménagement du territoire à émettre un certificat d'autorisation visant la construction d'un garage privé détaché pour la propriété située au 445-445A, route du Canton (lot 4 423 352 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

13.6

24-02-049

**AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP) DANS LE CADRE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA PHASE 2 DE LA RUE DES BOULEAUX PAR LA FIRME CONSULTANTS MIRTEC POUR ET AU NOM DE LA COMPAGNIE 9430-8434 QUÉBEC INC.**

CONSIDÉRANT QUE le projet de développement de la phase 2 de la rue des Bouleaux vise le lot 4 422 830 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de nouvelles voies de circulation publiques en lien avec le projet de développement se fera sur des lots projetés qui ne sont pas créés à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite l'obtention d'un certificat d'autorisation auprès du MELCCFP;

CONSIDÉRANT QUE la Ville autorise la firme Consultants Mirtec à présenter une demande d'autorisation ou déclaration de conformité au MELCCFP et émettre après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité du projet en regard de l'autorisation émise par ce ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation ou déclaration de conformité requis par le MELCCFP;

CONSIDÉRANT QUE la Ville prendra en charge les infrastructures, notamment leur exploitation et leur entretien, suite à l'acceptation provisoire des travaux par le conseil municipal, le tout selon les dispositions et les termes ci-haut mentionnés, approuvés par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de recommandation du directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, monsieur Thomas Groulx.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marilou Laurin et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre du projet de développement de la phase 2 de la rue des Bouleaux par la firme Consultants Mirtec pour et au nom de la compagnie 9430 8434 Québec inc. et autorise le greffier, M<sup>e</sup> Pierre-Alain Bouchard ou le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, M. Thomas Groulx, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents



***Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

14.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

De 19 h 36 à 19 h 39: Un citoyen pose une question sur un dossier et monsieur le Maire lui répond.

15.

**24-02-050 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

À 19 h 41 il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

\_\_\_\_\_  
Kévin Maurice  
Maire

\_\_\_\_\_  
Mélanie Ladouceur  
Adjointe à la direction générale  
et assistante-greffière

Je, Kévin Maurice, maire de la Ville de Brownsburg-Chatham, atteste, conformément aux articles 53 et 333 de la Loi sur les cités et villes, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Kévin Maurice, maire